

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 367-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 275-2019 DE LA VILLE DE WARWICK

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 367-2023 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 275-2019 de la Ville de Warwick ».

Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter un chapitre pour l'évaluation des enseignes sur l'ensemble du territoire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juillet 2023, à 18 h 30 à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet au plus tard le vendredi 30 juin 2023, soit par courriel à directiongenerale@villedewarwick.quebec ou par la poste au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec), JOA 1M0.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://villedewarwick.quebec/avis-publics>.

Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 14^e jour de juin 2023.

**Karine Larose,
Greffière**